



Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le Télétravail enfin à EMT après une action aux prud'hommes.

Au sortir du confinement, après plus de 2 mois de télétravail à 5 jours par semaine (pour 64% de ses salariés), la direction de EMT ne voulait toujours pas appliquer l'accord de télétravail signé en 2018.

Sous la pression, la direction d'EMT accepte enfin le télétravail.



Le refus idéologique de télétravailler par le directeur d'EMT, a enfin été levé après qu'un salarié ait attaqué Schneider aux prud'hommes.

La Direction générale, certainement inquiète de perdre sur ce dossier, après le déconfinement, a poussé les responsables de EMT et de la LOB ETO afin de trouver une issue amiable à cette procédure prud'homme. Après accord du salarié sur les mesures proposées, la **Cfdt** a négocié avec le Direction de Schneider pour que ces mesures soient appliquées à TOUS LES SALARIES DE EMT pouvant télétravailler.

Les demandes de télétravail peuvent être faites dès à présent :

Contrairement aux écrits de certains managers, les demandes de télétravail peuvent être (re)faites dès à présent à EMT. La direction s'est engagée à y répondre d'ici à mi-juillet, ou dans les délais prévus dans l'accord (c'est-à-dire sous un mois) pour les demandes qui seront faites durant l'été.

https://schneider.service-now.com/supportatschneider?id=kb_article&sys_id=e41cccfcdb451810d7176d6bd39619d5

Mise en place de l'accord de télétravail pour les salariés de EMT

La mise en place du télétravail pour EMT, 1 journée par semaine se fera, avec une période d'adaptation et d'évaluation allant du 1^{er} septembre à fin Novembre. Avant fin novembre, un point sera fait sur le fonctionnement, afin d'appliquer ensuite pleinement l'accord dès le mois de décembre (2 jours de télétravail possible actuellement par semaines). La **Cfdt** demandera que le point sur cette période d'adaptation soit présenté aux élus, au CSE de Grenoble en novembre.

La **Cfdt** ne comprendrait pas qu'il puisse y avoir des soucis sur cette période d'adaptation, après les retours positifs de l'ensemble des managers de EMT concernant les 2 mois de télétravail (à 5 jours par semaines) lors du confinement.

LES SALARIÉS PLUS PRODUCTIFS EN TÉLÉTRAVAIL

... À SE DEMANDER SI ILS NE FONT PAS TRAVAILLER LEURS GOSSES!



L'application de l'accord télétravail pour EMT, devra servir d'exemple, pour les salariés des fonctions supports des autres sites de production de Schneider sur le territoire (les sites de GSC et de ETO).

En cas de difficulté, pour la prise en compte de vos demandes, ou pour l'application de cette période d'adaptation, n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s Cfdt de EMT : Nathalie Mory-Slowik, Sandrine Baraquie, Thierry Jacquet.